



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 7 JUILLET 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 7 juillet 2021 par vidéoconférence. Toutefois, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans [www.mrc-tdb.org](http://www.mrc-tdb.org) à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 7 juillet 2021 à 15h30, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

#### Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2021-07-124

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 7 juillet 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-125

#### OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.



N° de résolution  
ou annotation

2021-07-126

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-103
    - ii. Ville de Sainte-Thérèse : #1201-2 N.S., #1205-3 N.S., #1206-13 N.S. et #1317 N.S.
  - 6.2. **Avis de motion** – Projet de règlement #21-02  
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère
  - 6.3. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement #21-02  
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère
  - 6.4. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications  
Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère
  - 6.5. **Résolution** – Demande d'un avis préliminaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère
  - 6.6. **Résolution** – Processus de consultation écrite – Projet de règlement #21-02  
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère - Arrêté ministériel #2020-074 du 2 octobre 2020
7. **Développement économique de la MRC**
  - 7.1. **Résolution** – Appel à projets – Attributions des subventions  
Fonds de développement d'entreprise d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD)
  - 7.2. **Résolution** – Prêt FLI – Dossier SAD-FLI/045-2020  
Léger changement au niveau du coût initial du projet
8. **Gestion administrative, financière et du personnel**
  - 8.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 7 juillet 2021
  - 8.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 17 juin au 7 juillet 2021



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 8.3. **Dépôt** – Suivi annuel au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)  
« Questionnaire 2020 sur les activités du FLI » et « Questionnaire 2020 relatif  
aux rapports sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME »
- 8.4. **Résolution** – Octroi de mandat à la firme L'Effet Boomerang inc.  
Refonte du site WEB de la MRC
- 8.5. **Résolution** – Octroi de mandat à la firme Normandin Beaudry, actuaire  
conseils inc. – Conseil en rémunération globale – Régime de retraite –  
Analyse des possibilités
- 8.6. **Résolution** – Adjudication de contrat suite à un appel d'offres sur invitation -  
Octroi de mandat à la firme BC2 Groupe Conseil inc.  
Élaboration d'une vision régionale du Schéma d'aménagement et de  
développement – Processus d'appel d'offres sur invitation (AOI)
- 8.7. **Résolution** – Ressources humaines – Diverses actions  
Ajustement salarial – Conseiller en développement économique  
Lancement d'un appel à recrutement d'un(e) CPA – Service des finances et  
de la comptabilité  
Temps plein - Agente de soutien administratif
- 8.8. **Résolution** – Amendement de la résolution #2021-02-31  
Changement du nom de Origine senc par celui de Services Conseils  
Flexconsult inc. – Sécurité incendie
9. **Dossiers régionaux et métropolitains**
- 9.1. **Résolution** – Demande d'appui financier 2 000 \$ – Coalition Santé  
Laurentides – Demande du président du Conseil des préfets et élus de la  
région des Laurentides (CPÉRL)
10. **Gouvernance – MRC**
11. **Demande d'appui**
12. **Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-127

**OBJET :** Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du  
16 juin 2021

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 juin 2021 soit et est  
adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-128

**OBJET :** Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
23 juin 2021

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère



N° de résolution  
ou annotation

2021-07-129

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 juin 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de  
Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

**ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #860-103 et de Sainte-Thérèse : #1201-2 N.S.; #1205-3 N.S.; #1206-13 N.S. et #1317 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
**#860-103**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- **Modifier** le tableau de l'article 121 intitulé « Tableau des usages, bâtiments et constructions autorisés dans les cours » du Chapitre 5 de manière à ajouter le mot « isolé » au terme garage privé;
- **Modifier** l'article 130 afin de retirer les mots « à titre de construction accessoire »;
- **Modifier** différentes dispositions concernant les usages complémentaires.

**Sainte-Thérèse**  
**#1201-2 N.S.**

**Lotissement:** Règlement modifiant le Règlement #1201 N.S. de lotissement afin de :

- **Modifier** les dispositions concernant les frais de redéveloppement.

**Sainte-Thérèse**  
**#1205-3 N.S.**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement #1205 N.S. sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

- **Faciliter** la compréhension des règlements;
- **Simplifier** des processus;
- **Moderniser** certaines normes, notamment sur les enseignes, les stationnements, la mise en valeur de la Rivière aux chiens, les matériaux de revêtement, les interventions non assujetties au règlement ainsi que les terrains et bâtiments où les dispositions s'appliquent;
- **Modifier** le Plan des zones de PIIA, l'annexe de palette de couleurs et l'annexe des croquis des aménagements d'espaces de stationnement croquis.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Sainte-Thérèse #1206-13 N.S.

**Administration des règlements** Règlement modifiant le Règlement #1206 N.S. concernant l'administration des règlements afin de :

- **Faciliter** la compréhension des règlements;
- **Simplifier** des processus;
- **Moderniser** certaines normes, notamment sur les opérations cadastrales, la modification, la réparation, la rénovation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal ou d'une partie d'un bâtiment principal et d'une construction accessoire ainsi que les documents et renseignements additionnels pour une piscine hors-terre, gonflable ou un spa;
- **Modifier** les tarifs pour les permis et certificats ainsi que les montants pour les amendes relatives à l'abattage d'arbre;
- **Modifier** l'index terminologique.

### Sainte-Thérèse #1317 N.S.

**Démolition:** Règlement instaurant un Règlement de démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse afin de :

- **Adopter** un règlement encadrant la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** les municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Sainte-Anne-des-Plaines : #860-103 et de Sainte-Thérèse : #1201-2 N.S.; #1205-3 N.S; #1206-13 N.S. et #1317 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-130

**OBJET :** Avis de motion – Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Comtois, Maire de la Ville de Lorraine qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil, le Règlement numéro 21-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère.



2021-07-131

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Adoption – Projet de Règlement #21-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC peut modifier son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** la demande de la Ville de Rosemère afin de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère, laquelle est exprimée par les résolutions numéro 2020-07-244 et 2021-01-013 de la Ville de Rosemère;

**ATTENDU QUE** la demande de la Ville de Rosemère est en accord avec les orientations régionales;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 7 juillet 2021;

**ATTENDU QU'**un processus de consultation publique sera lancé par la MRC après réception de l'avis préliminaire du MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Projet de règlement numéro 21-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au Conseil;

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général de transmettre le Projet de règlement numéro 21-02 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour solliciter un avis préliminaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-132

**OBJET :** Adoption du document indiquant la nature des modifications – Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #21-02, une fois entrée en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-133

**OBJET :** Demande d'un avis préliminaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère

**ATTENDU** l'adoption par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du Projet de règlement #21-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du ministère sur la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, M. Kamal El-Batal, de s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue de l'inviter à émettre son avis sur le Projet de règlement #21-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-134

**OBJET :** Processus de consultation écrite – Projet de règlement #21-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Ville de Rosemère – Arrêté ministériel #2020-074 du 2 octobre 2020

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville choisissent un processus de consultation publique en présentiel après avoir reçu les avis préliminaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-135

**OBJET :** Appel à projets – Attributions des subventions - Fonds de développement d'entreprise d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD)

**ATTENDU QUE** pour amorcer la discussion et la délibération sur l'octroi de subventions aux organismes en question, madame Marlene Cordato, se retire complètement du processus en vue d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts;

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) conclut par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'article 4 de ladite entente relative stipulant que la MRC doit, dans ses priorités d'intervention, inclure l'économie sociale;

**ATTENDU** la Politique de soutien aux entreprises incluant celles de l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville qui est en vigueur et en ligne depuis 2016, puis mise à jour en 2019 pour la période de 2020 à 2025;

**ATTENDU** les recommandations des membres du comité du FDEESDD à savoir :

Promoteur	Descriptif du projet	Recommandé
Comptoir Dépanne- Tout Ste- Thérèse	Ressourcerie de récupération et revalorisation favorisant l'autonomie des plus démunis, projetant l'achat d'un bâtiment permettant la centralisation des services des deux adresses (entrepôt à Boisbriand, commerce à Sainte-Thérèse).	5 000 \$ + 10 000 \$ conditionnel*
La Maison Le Petit Patro des Basses- Laurentides	Services aux jeunes et aux familles, hébergement temporaire, interventions et accompagnement des jeunes issus de familles dysfonctionnelles. Ils désirent procéder à la mise à niveau des installations et à l'agrandissement de la maison.	5 000 \$ + 10 000 \$ conditionnel*
Recyc-dons	Recycler et revaloriser les matières résiduelles en intégrant les personnes handicapées. L'organisme a besoin d'aide pour faire face à la hausse des coûts de son projet d'agrandissement d'entrepôt (a fait l'objet d'un prêt FLI).	15 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>45 000 \$</b>

\* Ces projets engageront d'importants montants, dont certains restent à confirmer auprès des bailleurs de fonds. Ainsi, le comité propose l'octroi d'une première somme de 5 000 \$, pour agir comme levier afin de boucler le financement. Ensuite, il est proposé de remettre 10 000 \$ conditionnellement à la mise en œuvre des projets respectifs, preuves à l'appui.

**ATTENDU QUE** dans les prévisions budgétaires de 2021, c'est un montant de 30 000 \$ qui a été budgété pour le FDEESDD;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- AUTORISE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Kamal El-Batal, d'augmenter le budget de 2021 de 15 000 \$ et d'allouer les montants respectifs, selon les termes et conditions établis, aux entreprises d'économie sociale tel que recommandé par les membres du comité Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD) à savoir : 15 000 \$ pour Recy-Dons, La Maison Le Petit Patro des Basses-Laurentides 15 000\$ et Comptoir Dépanne Tout Ste-Thérèse 15 000\$;
- INVITE le directeur général à procéder pour un 2<sup>e</sup> lancement d'appel à projets, dès l'automne 2021, étant le contexte pandémique et les besoins manifestés par d'autres entreprises d'économie sociale du territoire;
- AUTORISE le déblocage d'un montant supplémentaire de 30 000 \$ pour ce 2<sup>e</sup> lancement d'appel à projets dès l'automne 2021;
- AUTORISE un dépassement budgétaire du FDEESDD de 45 000 \$ en 2021 pour s'établir à 75 000 \$ qui sera déduit à même le Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2021-2022;

**QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC tout document relatif à ce soutien financier.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2021-07-136

**OBJET :** Prêt Fonds local d'investissement (FLI) – Dossier SAD-FLI/045-2020  
– Léger changement au niveau du coût initial du projet

**ATTENDU** le prêt Fonds local d'investissement (FLI), numéro SAD-FLI/045-2020, conclut avec la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** des changements en lien avec le coût du projet se sont produits entre le début de l'acceptation du prêt et aujourd'hui;

**ATTENDU QU'**en vertu de la clause 5.4 du contrat relatif au prêt FLI stipule que pour tout changement dans la structure financière de l'organisme, le conseil de la MRC doit préalablement l'approuver;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, suite à l'avis favorable des membres du comité FLI et sur recommandation du coordonnateur du développement économique et entrepreneuriat (CDEE), prend acte et connaissance du changement et accepte d'aller de l'avant avec le versement du prêt FLI à l'organisme numéro SAD-FLI/045-2020 selon les termes et conditions établis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-137

**OBJET :** Liste de la correspondance au 7 juillet 2021

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville – Séance du 7 juillet 2021 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

2021-07-138  
N° de résolution  
ou annotation

**OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 17 juin au 7 juillet 2021**

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 17 juin au 7 juillet 2021 inclusivement, répartis comme suit : 1 147 198,52 \$ payés 78 135,42 \$ à payer pour un grand total de 1 225 333,94 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-139

**OBJET : Suivi annuel au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) – « Questionnaire 2020 sur les activités du FLI » et « Questionnaire 2020 relatif aux rapports sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME »**

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil le « Questionnaire 2020 sur les activités du FLI » et le « Questionnaire 2020 relatif aux rapports sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME ».

2021-07-140

**OBJET : Octroi de mandat à la firme L'Effet Boomerang inc. – Refonte du site WEB de la MRC**

**ATTENDU QUE** le moment ainsi que le contexte s'apprêtent à reconfigurer et rafraîchir le site Web de la MRC notamment et, entre autres, pour le service de développement économique;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes ont été sollicitées :

- Agence Web eConnect City Inc (12 029 \$)
- Agence marketing Voyou (21 500 \$)
- Cyclone Design Communications
- L'Effet Boomerang inc. (19 150 \$)
- Groupe Domco
- Thrace Graphistes Conseil (22 870 \$)
- Futé marketing (21 742 \$)
- District Web
- Évènements Caméléon

**ATTENDU** les offres de services ont été reçues des firmes suivantes : Agence Web eConnect City Inc; Agence marketing Voyou; L'Effet Boomerang inc.; Thrace Graphistes Conseil; Futé marketing;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC, sur recommandation du directeur général, retient l'offre de services de la firme L'Effet Boomerang inc., et ce, pour un montant total de 19 150 \$ (plus taxes);



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** ledit coût de conception et de la refonte du site Web de la MRC soient déduits à même le budget alloué du Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (V2/FRR) 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-141

**OBJET :** Octroi de mandat à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. – Conseil en rémunération globale – Régime de retraite – Analyse des possibilités

**ATTENDU** le contexte de la pandémie et postpandémique associé aux défis de la gestion des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** la contribution de la MRC au REER des employés devrait être analysée avec la possibilité d'explorer d'autres horizons en la matière;

**ATTENDU QUE** c'est à la suite à la recommandation du directeur général lors de la séance du mois de mai dernier que le conseil a recommandé cette orientation;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. – Conseil en rémunération globale;

**ATTENDU QUE** la firme en question possède une expertise raffinée et reconnue en la matière incluant dans le monde municipal;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC mandate son directeur général de retenir les services de la firme Normandin Beaudry, Actuaire Conseil inc. – Conseil en rémunération globale pour analyser les différentes possibilités de régime de retraite qui pourraient s'offrir à la MRC;

**QUE** le coût forfaitaire dudit mandat est de 15 000 \$ pour la réalisation de l'ensemble des travaux énumérés dans l'offre de services de la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. – Conseil en rémunération globale;

**QUE** comme la dépense n'est pas prévue au budget de 2021, elle sera défalquée à même le Fonds d'aide aux MRC visant à atténuer les impacts de la Covid-19 vu ses conséquences indirectes et en général sur la main d'œuvre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-142

**OBJET :** Adjudication de contrat suite à un appel d'offres sur invitation (AOI) - Octroi de mandat à la firme BC2 Groupe Conseil inc. – Élaboration d'une vision régionale du Schéma d'aménagement et de développement

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite élaborer une vision régionale de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**ATTENDU** la résolution du conseil de la MRC numéro 2021-01-06 autorisant le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation en vue d'enclencher le processus à cette fin;

**ATTENDU** la Politique de gestion contractuelle de la MRC;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la MRC a préparé un devis d'appel d'offres public selon le mode de grille de pondération incluant le prix (une seule étape) conforme aux dispositions de la gestion des contrats publics;

**ATTENDU QUE** la partie technique du devis qui concerne l'élaboration d'une vision régionale du SAD a été partagée avec les directions générales des municipalités constituantes pour solliciter une rétroaction;

**ATTENDU QU'**un premier appel d'offres sur invitation a été envoyé le 26 mars 2021 (aucune soumission reçue) et qu'un 2<sup>e</sup> appel d'offres a été relancé le 10 mai 2021 (2 soumissions reçues);

**ATTENDU** les firmes suivantes ont été sollicitées :

- L'Atelier Urbain
- Arpent – Firme d'urbanisme
- Provencher Roy
- Hélène Doyon – Urbaniste-Conseil
- Enclume – Atelier de développement territorial
- BC2 Groupe Conseil inc.

**ATTENDU QUE** seulement deux firmes qui ont répondu à l'appel à savoir :

- Hélène Doyon – Urbaniste-Conseil
- BC2 Groupe Conseil inc.

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de la loi, lesdites soumissions ont été reçues par courrier postal à l'intérieur du délai prescrit;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi, les deux soumissions reçues ont été ouvertes (1<sup>e</sup> enveloppe) publiquement à la MRC le 17 juin 2021 à 11h01;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues, lors d'une rencontre tenue en présentiel le 5 juillet 2021 au siège social de la MRC;

**ATTENDU QU'**à l'issue de la séance de travail du comité de sélection, le pointage intérimaire suivant a été attribué aux firmes soumissionnaires :

- Hélène Doyon – Urbaniste-Conseil : 80.5/100
- BC2 Groupe Conseil inc : 83.5/100

**ATTENDU QU'**en raison des résultats au pointage calculés conformément à la grille d'évaluation et en raison de tous les critères évalués (incluant la compréhension du mandat, la capacité de la firme à œuvrer dans un environnement politique complexe, l'expérience de la firme et de l'équipe attirée et le coût de réalisation), le comité de sélection recommande d'octroyer le mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une vision régionale du SAD à la firme BC2 Groupe Conseil inc.;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC :

- OCTROIE à la firme BC2 Groupe Conseil inc. le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une vision régionale du SAD aux conditions de l'appel d'offres sur invitation du 10 mai 2021 de la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce, pour un coût total de 97 728,75 \$ taxes incluses;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- AUTORISE le directeur général de signer l'entente de services;
- INVITE le directeur général de mettre sur pied un comité de pilotage et suivi dudit mandat et qui soit composé de :
  - La coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement : madame Catherine Marcotty;
  - Les responsables des services d'urbanisme des municipalités constituantes de la MRC;
  - La présence du directeur général de la MRC est d'office;
- INVITE les municipalités de désigner le/la responsable du service de l'urbanisme de faire partie du comité de pilotage et suivi dudit mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-143

**OBJET :** Ressources humaines – Diverses actions  
Ajustement salarial – Conseiller en développement économique  
Lancement d'un appel à recrutement d'un(e) CPA – Service des finances et de la comptabilité  
Temps plein - Agente de soutien administratif

**ATTENDU** les explications fournies par le directeur général aux membres du conseil le 7 juillet 2021 au sujet d'un certain nombre d'actions en lien avec les ressources humaines et qui doivent être entreprises sur le très court terme;

**ATTENDU QUE** ces actions concernent :

- La rémunération du conseiller en développement économique monsieur Yan Robitaille
- Le recrutement d'une ressource pour le service des finances et investissements
- La prolongation du contrat de madame Anne-Marie-Robitaille – Agente de soutien administratif

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** sur recommandation du directeur général, le conseil de la MRC :

- AUTORISE une hausse salariale de 3 000 \$ effective à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 au profit de monsieur Yan Robitaille (Conseiller en développement économique - Volet sectoriel);
- APPROUVE le lancement d'appel à recrutement d'une ressource au niveau du service des finances et de la comptabilité;
- AUTORISE la prolongation du contrat de madame Anne-Marie Robitaille (Agente de soutien administratif) jusqu'au 31 décembre 2021 avec la transition vers le temps plein;
- AUTORISE le directeur général d'ajuster les différents postes contractuels de certains employés de la MRC en fonction des besoins et urgences, sans que ce soit nécessairement entériné par résolution du conseil de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-144

**OBJET :** Amendement de la résolution #2021-02-31 - Changement du nom de Origine senc par celui de Services Conseils Flexconsult inc. – Sécurité incendie

**ATTENDU** la résolution #2021-02-31 mandatant la firme Origine senc afin qu'elle fournisse de l'expertise technique en matière de sécurité incendie;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le conseiller, monsieur Denis Aubé, n'est plus au service de Origine senc et qu'il est désormais au service de la firme Services Conseils Flexconsult inc.;

**ATTENDU QUE** monsieur Denis Aubé demande à la MRC de transférer le mandat à la firme Services Conseils Flexconsult inc., et ce, pour ce faire, il appuie sa demande par des pièces justificatives à savoir :

- Lettre d'autorisation de transfert de mandat délivrée par Origine senc.
- Spécimen de chèque Services-conseils Flexconsult inc.
- REQ- État des renseignements Services-conseils Flexconsult inc.
- Certificat d'assurance - Services-conseils Flexconsult inc.
- Demande de changement par courriel daté du 11 juin 2021 à 8h53

**ATTENDU QUE** les membres du Comité Sécurité incendie de la MRC recommandent le transfert du mandat de la firme Origine senc à la firme Services Conseils Flexconsult inc.;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC AUTORISE le transfert du mandat de la firme Origine senc, octroyé par résolution #2021-02-31, à la firme Services Conseils Flexconsult inc. selon les mêmes termes et conditions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-145

**OBJET :** Demande d'appui financier de 2 000 \$ – Coalition Santé Laurentides –  
Demande du président du Conseil des préfets et élus de la région  
des Laurentides (CPÉRL)

**ATTENDU** les travaux et la mission de la Coalition Santé Laurentides (CSL);

**ATTENDU** la demande d'appui financier de 2 000 \$ adressée au préfet de la MRC, M. Richard Perreault, par son vis-à-vis, M. Bruno Laroche, préfet de la MRC de la Rivière-du-Nord et président du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL);

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise le montant de 2 000 \$ à même le Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2021/2022 pour venir en aide à la Coalition Santé Laurentides, et ce, telle que sollicité par le président du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-07-146

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**DE** lever la présente réunion à 16h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

7 juillet 2021

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2021-07-124 à 2021-07-146 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 7 juillet 2021.

Émis le 7 juillet 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier